

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 28 juin 2023, Salle du Nord, 20h15

Madame Françoise SCHÜLER, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil communal et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC, Ibrahima BAH, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Stéphane BÖSCH, Marie-France BRIDE, Alexandre CRESPO, Théophile CUCHE, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Luc-Etienne GAGNEBIN, Julia GALLMEIER (2^{ème} appel), Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Fabienne GRIFFET-GASSER, Adeline GRÜTER, Elliott HÉBERT, Blaise HEFTI, Ian MAC DONALD, Madeleine MANIGLEY, Serge MOREL, Frédéric MOREROD, Joanne NIKLES, Damien OGUEY, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Sonia RAUSIS, Pascal SANGLERAZ, Françoise SCHÜLER, Lucas TAUXE, Philippe TAUXE, Nicolas VAUDROZ, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Joan GALLMEIER, Marc GUERIN, Julia LÖFSTEDT, Shelley LUGON-MOULIN, Vincent MOTTIER et Eve WIDMER-KNECHT

Démission : Madame Nathalie JAEP

Assermentation : Monsieur Philippe DURUSSEL

Le premier appel fait constater la présence de 35 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2023

Madame la Présidente apporte une correction au point 5, paragraphe 2 de la page 89, soit : *Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis* et non à la majorité comme mentionné. Cette correction sera apportée directement sur le procès-verbal original.

Ce dernier est soumis au vote et accepté avec cette modification à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Madame la Présidente a reçu la démission de Madame Nathalie JAEP (Entente) et Monsieur Ibrahima BAH (Forum), dont elle donne lecture (*cf. annexes*).

Elle les remercie pour leur engagement et leur souhaite bonne suite.

L'Entente Leysenoude propose Monsieur Philippe DURUSSEL en remplacement de Madame JAEP. Grand amateur de montagne et de vélo, il vit à Leysin depuis 1987. Après l'obtention d'un doctorat en chimie, il a enseigné à l'Université de Lausanne, au gymnase d'Yverdon puis au gymnase de Burier. Il partage en ligne les données météorologiques et image webcam de Leysin.

Madame la Présidente procède à son assermentation, le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

Elle sollicite le Forum afin de présenter un candidat en remplacement de Monsieur BAH lors de la prochaine séance du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de deux personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de Messieurs

Amir MAYBUD

André DOURDAN

et de toutes les personnes défuntées qui n'ont pas été citées.

NAISSANCES

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à quatre nouveau-nés. Il s'agit de :

Lucie NEELS

Kali TRAVELLETTI

Thiem JIMENEZ NAVARRO

Soline SKORY

Félicitations à ces familles à qui nous souhaitons beaucoup d'énergie et de joie à partager.

VOTATION – ELECTION

Le peuple a été appelé à se prononcer le 18 juin dernier, par votation, sur 3 objets fédéraux et un cantonal. Madame la Présidente remercie Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Vice-président de l'avoir remplacée durant ce scrutin. La participation pour Leysin s'est élevée à près de 41,59% et les résultats ont été les suivants :

Objets fédéraux

	Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises	Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)	Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 (Loi Covid-19)
OUI	516 (85,01%)	436 (70,66%)	414 (68,54%)
NON	91 (14,99%)	181 (29,34%)	190 (31,46%)

Objet cantonal

	Initiative populaire cantonale « Pour la protection du climat »
OUI	409 (65,86%)
NON	202 (32,53%)
BLANCS	10 (1,61%)

Pour information, le scrutin fédéral prévu le 26 novembre prochain n'aura pas lieu.

REPRÉSENTATIONS

Depuis le dernier Conseil, Madame la Présidente a été conviée à :

- l'Assemblée générale de l'Association des commerçants et artisans de Leysin (ACAL)
- la cérémonie de remise des diplômes de Leysin American School (LAS)
- l'inauguration de l'Hôtel Fabiola entièrement rénové

Par ailleurs, elle adresse ses remerciements à la Municipalité pour l'organisation de la présentation publique concernant les résultats des Mandats d'Etudes Parallèles (MEP) dans le cadre du prolongement de la ligne Aigle-Leysin, le 11 mai dernier à la Salle du Nord. Il était intéressant de pouvoir mettre un visage sur les lauréats de ce concours ainsi que sur les personnes proches de ce dossier sensible de la mobilité.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE 2022

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les comptes 2022.

Les rapports de gestion 2022 de GSL SA (Gestion Sportive Leysin) et de la Municipalité ainsi que le rapport de la Commission de gestion ayant été envoyés par courriel à tous les conseillers et conseillères, Madame la Présidente ne souhaite pas en donner lecture étant donné leur longueur, sauf si quelqu'un en fait expressément la demande.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions des préavis qui sont :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 2/2023 : DIVERSIFICATION TOURISTIQUE 4 SAISONS – MASTERPLAN VTT 2025 – DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE VTT

Madame Joanne NIKLES, Rapportrice de la Commission du sport, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Selon Monsieur Daniel NIKLES, Municipal, ce préavis est novateur et important pour Leysin car il poursuit trois buts :

1. mise en place de conditions cadres pour la pratique du VTT afin de la rendre encore plus attractive pour notre village
2. régulation afin d'éviter la création de pistes VTT sauvages pour le bien de la nature
3. développement de pistes de descente de différents niveaux de difficulté

Un concept et une planification claires pour les prochaines années sont nécessaires pour obtenir le soutien des services de l'Etat.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, apporte une précision en ce qui concerne la partie financière. Le rapport de la Commission des finances parle de subvention cantonale ou autres ainsi que d'un fonds de 50 millions de l'Etat de Vaud. Lors de la session d'hier du Grand Conseil, un EMPD (Exposé des Motifs et Projets de Décret) d'un montant de 50 millions a été accepté pour le développement durable du tourisme régional. Le projet Masterplan VTT va donc être déposé dans le cadre de la LADE (loi sur l'appui au développement économique) afin de bénéficier de fonds perdus de cet EMPD. Messieurs Alexandre BELOGI et Philippe PASCHE, respectivement Directeur et Président de l'ATALC (Association touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses) sont chargés de déposer le dossier auprès de l'organisme régional en charge du territoire, soit Chablais Région, qui le soumettra au Canton. Il rappelle que le porteur du projet est la Commune de Leysin, représentée par Madame Laurence HABEGGER, dicastère du Tourisme et Monsieur Daniel NIKLES, dicastère des sports. Une décision devrait être rendue avant la fin de cette année. Toutefois, le projet sera réalisé même si les subventions ne sont pas accordées.

Monsieur Claude GAULIS rappelle son insistance à défendre les intérêts de la clientèle principale de Leysin, soit les randonneurs. En tant que membre de la Commission du sport, il a été impressionné par la qualité du projet. La clientèle du vélo n'est certainement pas la plus importante. Cependant, grâce à ce préavis bien ficelé et porté par des acteurs de plusieurs communes, spécialistes et exercés dans ce domaine, il a eu la conviction, malgré ses premiers a priori contre les « allumés » qui descendent parfois les pistes de VTT, que la création de pistes populaires permettra une pratique du vélo trois saisons et trois générations. C'est une ouverture à un pan économique touristique beaucoup plus large qu'il ne faut pas rater. C'est la raison pour laquelle il soutient ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'310'000.-- afin d'élaborer et mettre en œuvre le concept Masterplan VTT 2025,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante, ou cas échéant, par un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.--adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 31 décembre 2022 à hauteur de CHF 42'964'568.--,
3. d'amortir l'investissement concernant la gestion du projet de CHF 270'000.-- sur 3 ans dès l'exercice 2024,
4. d'amortir l'investissement de CHF 1'040'000.-- sur une période de 15 ans au maximum, dès l'exercice 2026,
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche nécessaire pour mener à terme ce projet et, le cas échéant, à plaider devant toute instance.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

7. RENOUELEMENT DU BUREAU DU CONSEIL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2024

En début de législature 2021, il avait été défini, d'entente entre les trois partis, l'organisation suivante concernant la tenue du Bureau du Conseil :

Présidence

1^{ère} année (juillet 2021 à juin 2022)

Mouvement Indépendant Leysenoud (MIL) – Monsieur Claude GAULIS

2^{ème} et 3^{ème} année (juillet 2022 à juin 2024)

Entente Leysenoude (ENT) – Madame Françoise SCHÜLER

4^{ème} et 5^{ème} année (juillet 2024 à juin 2026)

Le Forum

Les Chefs de groupe ont confirmé cette formule à Madame la Présidente. Dès lors, cette dernière propose la composition du bureau suivante pour cette prochaine année de législature :

1^{er} Vice-président – Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC (Forum)

2^{ème} Vice-président – Monsieur Nicolas BAUME (MIL)

Scrutateurs – Madame Adeline GRÜTER (ENT) et Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN (Forum)

Scrutateurs suppléants – Messieurs Lucas TAUXE (ENT) et Yvan ZBINDEN (MIL)

Présidente – Madame Françoise SCHÜLER (ENT)

Cette proposition ne suscite aucune remarque et chacun est reconduit tacitement dans sa fonction.

Elle remercie et félicite toutes les personnes concernées pour leur travail et leur détermination à mener à bien leur engagement.

8. NOMINATIONS

Commission du sport

Suite à la démission de Madame Nathalie JAEP, un poste reste à compléter au sein de la commission du sport.

L'Entente Leysenoude présente Monsieur Damien OGUEY pour son remplacement.

Cette proposition est applaudie par l'Assemblée.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Madame Laurence HABEGGER :

ASSOCIATION TOURISTIQUE AIGLE-LEYSIN-COL DES MOSES (ATALC)

Cette dernière a connu une période de réorganisation avec la nomination d'un enfant de Leysin, Monsieur Alexandre BELOGI, Directeur. Par ailleurs, Monsieur Marc BUNTSCHU a mis fin à son mandat de Président et sa succession est assurée par Monsieur Philippe PASCHE depuis le 1^{er} mai dernier. Résident à Aigle, ancien Directeur de la Société Suisse de Crédit Hôtelier à Zürich, consultant indépendant, il peut s'appuyer sur une solide expérience en entreprise ainsi que dans la direction de projets de développement touristique et économique.

AILYOS ART & NATURE

Depuis quelques jours et jusqu'au 31 octobre prochain, différentes œuvres sont à découvrir dans notre village. Plus de 70 sculptures sont réparties entre Aigle, Yvorne, Col des Mosses, Les Diablerets, Leysin et pour la première fois également le Pays d'Enhaut (Rossinière, Château-d'Oex et Rougemont). Plusieurs vernissages auront lieu durant les 4 mois d'exposition, dont un à Leysin le 23 août prochain à 17h00 au Village d'Aï, auquel chacun est le bienvenu.

SDIS ALPIN (SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS)

Suite à la démission de Commandant du SDIS au 31 décembre prochain, les communes des Ormonts et Leysin ont auditionné plusieurs candidats et ont désigné Monsieur Cédric MERMOD, de Leysin, pour son remplacement dès le 1^{er} janvier 2024.

Monsieur Daniel NIKLES :

CENTRE SPORTIF CRETTEX JAQUET – QUALITÉ DE LA GLACE

De nouveaux compresseurs ont été installés avec remplacement de l'ammoniac par du glycol qui nécessite un réglage très fin. Nous pouvons compter sur les compétences du Directeur du Centre sportif, son équipe ainsi que sur l'excellente collaboration avec les ingénieurs qui ont développé ce concept.

DÉLÉGUÉE A L'ÉNERGIE

Nommée pour un poste similaire dans sa commune de résidence, Madame Marie-Luce DUROUX BARMAN a décidé de mettre fin à son contrat de mandat de déléguée à l'énergie pour le 31 juillet 2023. La Municipalité a décidé de ne pas repourvoir ce poste

et se laisse le temps de la réflexion afin de trouver une solution pour effectuer cette tâche de la meilleure des manières.

PROJET PERSÉIDES

Quelques citoyens ont sollicité la Municipalité afin de participer à ce projet, qui consiste à éteindre la totalité de l'éclairage public dans le village durant la nuit du 12 au 13 août prochain. Cette idée paraissait excellente, toutefois les coûts engendrés par le déclenchement et l'enclenchement des lampadaires sont beaucoup trop conséquents et la Municipalité a pris la décision d'y renoncer.

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

COLLÈGE LE SUCHET

Des travaux d'entretien des escaliers intérieurs vont débiter dès la semaine prochaine. Les matériaux en résine ont très mal vieilli et l'entreprise Riposi & Fils a été mandatée pour la pose d'un carrelage.

Les façades des entrées Sud et Nord vont également être rénovées par l'entreprise Patrick Oguey. Les plaques de tôle et chenaux, sans doute trop fines, n'ont pas résisté aux ardeurs de nos jeunes élèves. Trois rangées de panneaux solaires ont également été retirées à l'entrée Nord et ces derniers seront remplacés par des tôles de nouvelle génération sur une hauteur de 2,50 m.

Des panneaux solaires sont également abîmés depuis quelques années par des jets de pierres ou autres objets. Trois plaintes ont été déposées par la Commune auprès de la gendarmerie et des tractations sont en cours avec notre Assurance, qui est dans l'attente depuis plusieurs mois de l'offre de la société qui les avait installés.

CHALET LE TÊMELEY

La dernière étape concernant les travaux du rez-de-chaussée et les toilettes publiques sera terminée d'ici fin septembre prochain. Les toits en tavillons du bûcher et chalet principal seront réalisés en 2024 et 2025.

RÉFECTION DES CHEMINS AGRICOLES – 3^{ème} ÉTAPE – CHEMIN DE PONTY

Aucune opposition n'a été déposée au terme de l'enquête publique concernant la réfection du chemin de Ponty, préavis accepté par le Conseil communal le 30 mars dernier. Ce projet a pris du retard en raison de l'incertitude quant à l'aménagement d'une conduite de gaz depuis la plaine. Dernièrement, le groupe Holdigaz a confirmé qu'elle renonçait à ce projet. Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la STEP régionale, le tracé exact de la conduite d'évacuation des eaux usées a été défini afin d'éviter une réouverture du chemin. Les entreprises mandatées se sont rencontrées afin de coordonner les différentes phases d'exécution des travaux qui débiteront en mai 2024.

AISOL (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE LES ORMONTS-LEYSIN)

En raison de l'augmentation du nombre d'élèves de l'ESOL (Etablissement scolaire Les Ormonts-Leysin) qui n'est pas uniquement due à l'afflux de réfugiés ukrainiens ou kurdes mais également à l'augmentation démographique de notre Vallée, la Direction de l'ESOL a sollicité les communes afin de mettre à disposition 4 à 5 salles de classe supplémentaires pour la rentrée 2023. Les communes et le Comité Directeur de l'AISOL ont étudié plusieurs scénarios, dont l'installation de Portakabin au Sépey. Un préavis dans ce sens a même été déposé en mai dernier par le Conseil intercommunal de

l' AISOL et refusé par l'Assemblée. Dès lors, la décision a été prise de réaffecter l'ancien collège de Leysin en équipant 4 classes aux normes actuelles. Les coûts relatifs aux mobiliers et tableaux interactifs seront pris en charge par l' AISOL et resteront propriété de cette dernière. En effet, dès la construction du 3^{ème} étage du collège d' Aigremont (vision 3 à 5 ans) ces infrastructures seront transférées dans les nouvelles classes.

L' EMLO (Ecole de musique Leysin-Les Ormonts), le local des jeunes et la classe d' art de Madame POTHIER se partageront le solde des locaux déjà mis à disposition à l'ancien Collège, comme à l'heure actuelle.

Le 21 août prochain, 65 élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année occuperont ces nouveaux locaux qui ont été visités et déclarés conformes par l' ECA et la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire). A noter que les communes n'ont aucune autorité concernant l'enclassement des élèves dans la Vallée. L' ESOL planifie et organise ses locaux comme bon lui semble. Il remercie d'ores et déjà les collaborateurs des services communaux qui procéderont durant l'été à la rénovation et déménagement des classes puisque 2 classes de 7^{ème} et 8^{ème} année du Sépey monteront au Collège « Le Suchet » à Leysin dès la rentrée.

Monsieur Jean Philippe RYTER :

AERA – STEP INTERCOMMUNALE

Les deux oppositions concernant la construction de la STEP sur la Commune d' Aigle ont été retirées et les travaux peuvent débuter.

La DGE (Direction générale de l'environnement) a levé les oppositions ainsi que l'effet suspensif concernant la construction de la conduite reliant Leysin à Aigle. Dès lors, les travaux pourraient démarrer en 2024. Des tractations sont toujours en cours concernant les conventions qui nous lient avec GASA SA dans le cadre de l'utilisation des eaux issues de la STEP.

Les dossiers concernant la construction de la microcentrale de turbinage à Aigle et la modification de la STEP de Leysin seront vraisemblablement mis à l'enquête publique d'ici la fin de l'année.

En raison de son récent déménagement à Aigle, Monsieur Pierre Henri CHESAUX, représentant de notre Commune, a présenté sa démission du Conseil intercommunal de l' AERA. Il sera remplacé par Monsieur Pierre-Alain DUBOIS, Municipal.

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL

L'entreprise ERTEC a été mandatée afin d'établir un rapport sur l'état des 48 kilomètres de routes communales avec propositions d'entretien pour les 5 prochaines années. La Municipalité doit mettre en corrélation ces suggestions avec le développement ainsi que l'entretien des infrastructures d'approvisionnement et d'épuration des eaux.

SIT (SERVICE D'INFORMATION DU TERRITOIRE)

La Municipalité a procédé à une évaluation de nos mandataires et a validé le transfert du SIT sur le nouveau guichet cartographique Géocommunes. Ce dernier devrait être accessible d'ici cet automne.

RC 709 – RÉHABILITATION CRETIAZ-LEYSIN

Les travaux avancent à satisfaction et la moitié de la piste piétons/vélos a été réalisée.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic :MOBILITE – L365

Des sondages géotechniques sont prévus durant tout l'été. A noter qu'ils ne concernent pas le tracé souterrain. Il est prévu de prendre contact avec les propriétaires des parcelles concernées. Les avant-projets relatifs tant au prolongement du train, qu'au funiculaire et la nouvelle télécabine seront prêts d'ici fin septembre 2023. Une appréciation de situation sera effectuée dans les trois mois suivants pour présentation à l'Office fédéral des transports (OFT). Le calendrier est tenu et le terme des travaux toujours prévu à l'horizon 2030.

Lors de la séance du Conseil communal extra-muros du 26 septembre prochain, un préavis sera présenté au sujet de la suite des Mandats d'Etudes Parallèles (MEP) de la Place Large pour la mise à l'enquête publique (train – télécabine – place publique).

La prochaine séance publique, qui se tient tous les derniers lundis du mois à l'Oasis, aura lieu le 28 août. Plus d'une vingtaine de personnes ont participé à chacune des 4 dernières sessions.

NOUVELLE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE VAUDOISE (NPIV) – ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2025

Hier soir, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) a accepté à 84% la nouvelle péréquation. Cette politique vaudoise existe déjà et Leysin est l'une des 50 communes bénéficiaire. Les critères ont changé et seront davantage basés sur la solidarité. Par conséquent, notre commune restera bénéficiaire mais de manière moins favorable. Etant une Commune déléгатrice (sans police communale et non intégrée à une police intercommunale) la facture policière nous était favorable jusqu'à aujourd'hui par rapport à l'effort global du canton. Il a été procédé à un rééquilibrage impliquant une augmentation des coûts pour notre Commune. La Municipalité a décidé de redéfinir les tâches des assistants de sécurité publique, de manière à faire des économies. La gendarmerie se doit également d'assurer ses missions auprès de notre Commune.

VISION 2035

Lors de la précédente législature, un bilan du programme de législature vous avait été présenté. 80% des projets ont été réalisés. Suite à cela, la Municipalité a développé une « vision 2035 ». Celle-ci a été transmise aux Commissions des finances et de gestion en vue d'obtenir leur avis. Les 4 points relatifs à cette vision sont les suivants :

1. tendre vers un cadre financier qui permette de poursuivre les investissements de base (routes – eaux usées – eaux claires – investissements au profit de la population)
2. développer le tourisme par une offre diversifiée été comme hiver
3. créer les conditions favorables pour l'activité économique et commerciale
4. promouvoir les énergies renouvelables et la durabilité

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Pierre Henri CHESAUX, Chef du service des travaux et des eaux peut faire valoir sa retraite au 31 mars 2024. Après discussion, il est disposé à continuer sa tâche jusqu'au 31 décembre 2024 à 80%. Ce poste sera mis au concours à la fin de l'été.

10. INTERPELLATIONS

Aucune.

11. POSTULATS

Aucun.

12. MOTIONS

Madame la Présidente a reçu une motion (*cf. annexe*) invitant la Municipalité à convoquer différents acteurs, à savoir, représentants de la commune, de l'école et des parents d'élèves afin d'élaborer un projet d'aménagement de la cour d'école avec quelques structures de jeux. Elle prie Monsieur Brock FIEDLER de bien vouloir en donner lecture.

La discussion n'étant pas demandée, l'adoption de cette motion est soumise au vote et acceptée. Elle suivra la voie de traitement usuelle.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

SYSTÈME DE FABRICATION DE LA GLACE

Monsieur Nicolas BAUME a constaté que les nouvelles machines sont bruyantes. Il avait été dit à l'époque, que des toiles seraient disposées avec des explications du fonctionnement des machines. Il demande s'il serait possible de fermer ce local afin d'amoinrir les nuisances sonores.

Monsieur Daniel NIKLES, Municipal, confirme que la fermeture de ce local est prévue, non pas avec des bâches mais avec une cloison solide. Toutefois le bruit ne provient pas de ce local mais des aéro-refroidisseurs situés sur le toit et qui, actuellement, sont sollicités au maximum pour fabriquer la glace. Plus de 6'000 litres d'eau a été refroidie à une température située entre – 7° et – 8°. Le bruit sera moindre dès que la glace sera terminée.

CENTRE SPORTIF DE LA PLACE LARGE – LE BAG

Monsieur Théophile CUCHE revient sur le programme de législature, notamment le point traitant de l'avenir des centres sportifs et demande où en sont les réflexions concernant le centre de la Place Large, notamment au sujet des projets de partenariat public-privé et rénovation de la piscine.

En ce qui concerne Le Bag, l'exercice 2022 est tout à fait correct même s'il reste encore quelques points à améliorer en période hivernale. Les stars suisses telles que Mathilde GREMAUD publient régulièrement des informations sur les réseaux sociaux. C'est un point important pour Leysin et une énorme publicité au niveau international.

En ce qui concerne le Centre sportif de la Place Large, Monsieur Daniel NIKLES, Municipal, souligne que la Covid-19 est passée par là et que pour l'instant le projet est en stand-by, notamment en raison de la réfection du site de la Place Large dans le cadre du prolongement de la ligne Aigle-Leysin. Pour l'instant, l'idée est de continuer de la sorte en faisant des améliorations ponctuelles. La récupération d'énergie et la limitation de la perte d'énergie en font parties. L'installation de bâches sur la piscine ainsi que des LED dans la halle de tennis permettent une économie d'énergie.

L'exploitation du Bag est dans le tir de ce qui était prévu tant au niveau exploitation que financier. Les athlètes de Top niveau tel que Andri RAGETTLI a plus de 150'000 followers, ce qui génère 2'900'000 vues sur les réseaux sociaux, particulièrement sur Instagram. Ces informations sont accessibles sur LeBag Leysin via Instagram.

MASTERPLAN VTT

Monsieur Fabian PAVILLARD remercie l'Assemblée d'avoir accepté le préavis concernant le Masterplan VTT. Il souligne qu'un énorme travail a été effectué ces 15 dernières années par plusieurs conseillers communaux présents dans la salle et ces trois précédentes par quelques personnes de TLML présentes également dans le public. Il suggère d'utiliser ce Masterplan comme référence pour d'autres activités outdoor.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente rappelle qu'il est d'usage de verser les jetons de présence de la dernière séance avant l'été à une association. Cette année, elle propose de soutenir Go Tandem et laisse la parole à Madame Nadège VERNIER et Monsieur Sébastien HERMANN venus présenter leur association qui propose et développe des activités en plein air adaptées pour les personnes en situation de handicap (www.gotandem.info).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire procède au contre-appel qui fait constater la présence de 37 personnes.

Madame la Présidente informe que la prochaine séance du Conseil se déroulera au Palais du Parlement à Lausanne, salle du Grand Conseil, le mardi 26 septembre. Les Chefs de groupe seront informés de l'organisation durant l'été avec confirmation des présences au 31 août 2023.

Elle souhaite à chacun et chacune une bonne santé et un bel été.

La séance est levée à 21h45.

Leysin, le 28 juin 2023

Pour le Conseil communal :

La Présidente : La Secrétaire :

Françoise SCHÜLER Corinne DELACRETAZ



Annexes : Lettre démission Nathalie Jaep
 Lettre démission Ibrahima Bah
 Motion – Aménagement de la cour d'école du Suchet

Motion du 28 juin 2023 déposée par Brock Fiedler

Aménagement de la cour d'école du Suchet

Madame et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Après discussion avec des enfants de l'école du Suchet, des parents d'élèves, certains représentants de l'école, notamment M. Cherubini directeur de l'ESOL et Mme Benselin doyenne du primaire et le président de l'AISOL M. Tauxe, nous constatons qu'il existe une vraie demande pour améliorer la cour de l'école du Suchet.

La cour d'école est un lieu de vie et d'échanges important pour le développement de nos enfants. En effet, c'est un lieu d'apprentissages qui permet aux enfants de revenir mieux disposés à apprendre en classe. La récréation joue également un rôle essentiel dans la réussite éducative et la santé des enfants.

Actuellement la cour de l'école du Suchet ne compte que deux cages de football et un panier de basket. Ne pourrions-nous pas enrichir son aménagement afin d'encourager le mouvement, l'échange, la collaboration et le bien-être de tous les élèves dans un environnement sain, stimulant et sécuritaire ?

Dès lors, nous vous prions d'examiner la motion suivante :

Nous souhaitons que la municipalité convoque les différents acteurs, à savoir, représentants de la commune, de l'école et des parents d'élèves afin d'élaborer un projet d'aménagement de la cour d'école qui pourrait inclure quelques structures de jeux telles que par exemple toboggan de talus, parcours d'équilibre, table de ping-pong...

En vous remerciant pour votre attention.

Pour l'Entente Leysnoude,

Brock Fiedler

